



DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat de ruralité
Bresse Bourguignonne

Le mardi 14 mars 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE



Le contrat de ruralité de la Bresse Bourguignonne

UN CONTRAT POUR...

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire

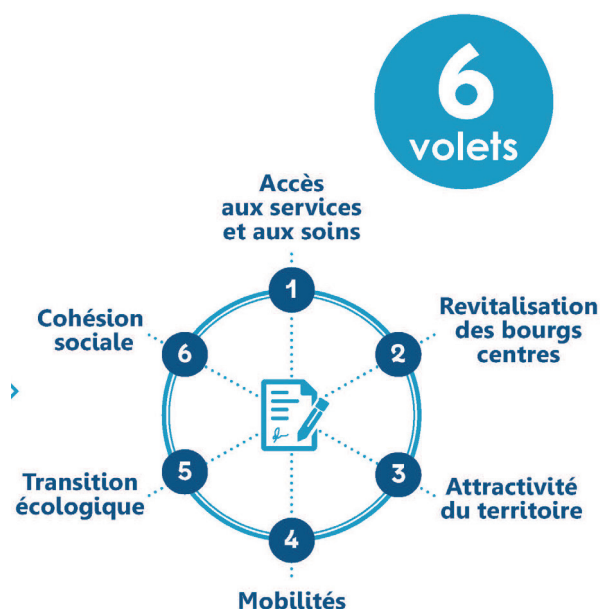
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Le contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets, sur la base des spécificités locales.

Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en oeuvre.

Il s'attache à recenser les initiatives déjà en cours, issues de mesures des comités interministériels aux ruralités portées à l'échelle nationale ou de projets locaux.

Il propose le développement de nouveaux projets, dans une logique prospective à moyen terme.



LES SIGNATAIRES

Ce contrat de ruralité a été conclu entre :

L'Etat, représenté par le préfet de Saône-et-Loire M. Gilbert PAYET,

&

La Communauté de communes de la Bresse Louhannaise Intercom' représentée par son président, Anthony Vadot,
La Communauté de communes Terre de Bresse, représentée par son président, Cédric Dauge,
La Communauté de communes Bresse Revermont 71, représentée par son président, Didier Fichet,
La Communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, représentée par son président, Jacques Guiton.

Les partenaires suivants ont cosigné le contrat :

Le Syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne représenté par son président, Anthony Vadot
Le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
L'Agence Régionale de Santé
L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat Pôle Emploi
La chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire,
La chambre des métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire,
La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire,
La direction régionale de la Caisse des dépôts et consignations.

Les co-contractants s'engagent à mettre en oeuvre les actions qui y figurent et à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers, nécessaires.

LE CALENDRIER

2017 → 2020

Les premiers contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020, pour être en phase avec les mandats électifs, les périodes de contractualisation régionale et européenne. Ils sont conclus ensuite sur six ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours.





Le contrat de ruralité de la Bresse Bourguignonne

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Le Pays de la Bresse Bourguignonne est situé à l'Est du département de la Saône-et-Loire, en limite du Jura et de la Côte d'Or. Il rassemble 66 946 habitants, 4 communautés de communes et 88 communes, avec une densité de population de 47 habitants/km².

UN PROJET DE TERRITOIRE

Le contrat de ruralité du Pays de la Bresse Bourguignonne est construit en cohérence avec le contrat de territoire fixé entre le Pays et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Le Pays a orienté son projet de développement local autour de la transition énergétique et écologique, axé autour de la réhabilitation du patrimoine bâti, de la revitalisation des centres-bourgs, de l'aménagement durable des espaces publics, du soutien aux projets de bioénergie, à la création de modes doux de déplacement...

Ce contrat s'inscrit aussi dans le cadre de la Convention Leader (Feader - UE) et la Convention TEPCV, qui poursuivent cette même stratégie, "entrer dans la transition énergétique".

LES PROJETS PROPOSÉS POUR 2017

Pour réaliser ce projet de territoire, de nombreux projets concrets sont proposés dans le cadre de ce contrat de ruralité (liste non exhaustive):

Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire à Sagy,

Aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre entre Louhans et la Truchère en bord de Seille,

Aménagement de gîtes ruraux : Torpes, Beauvernois, ...

Construction d'un restaurant scolaire et sécurisation des cours d'écoles à Cuiseaux,

Réhabilitation de la piscine plein-air de Cuiseaux,

Construction d'un espace polyvalent intercommunal à Savigny en Revermont,

Mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage,

Création d'une plateforme de stockage et de broyage des déchets verts à Branges,

Sécurisation des établissements scolaires dont :
école et EPHAD de Pierre de Bresse,
école de Beaurepaire en Bresse,
école de Saint Germain du bois,

Rénovation du bâtiment du foyer rural et ses abords à Saillenard,

Réhabilitation énergétique de bâtiments publics : le palace pierre provenance à Louhans,

Mise en place d'actions en faveur des entreprises, la reprise de commerces, artisanat, en lien avec les organismes consulaires :
boulangerie de Flacey en Bresse,
commerce avec logement de la Frette,

Faciliter les mobilités et mise en sécurité de modes doux : sur Cuisery, Sornay, Sainte Croix et Sainte Etienne en Bresse,

Favoriser la cohésion sociale :
classe ULIS à Mervans,
mise en accessibilité et rénovation de la mairie de Bellevestre.

2,4 millions € du fonds de soutien à l'investissement local

En 2017, **2,4 millions €** du fonds de soutien à l'investissement local seront dédiés aux contrats de ruralité en Saône-et-Loire.

Les projets inscrits au contrat pourront également bénéficier d'autres financements de droit commun tels :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

- Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) dans le cadre notamment du volet territorial du CPER (2015-2020),
- Le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), 1ère part,
- Le Fonds de soutien à l'aménagement du numérique (FSN),
- Le Fonds de financement pour la transition énergétique, territoires à énergie positive (TEPCV),
- Les subventions au titre du centre national pour le développement du sport (CNDS),
- Les Fonds structurels européens (FEDER/FEADER/FSE),
- Les crédits contractuels des collectivités locales : subventions, appels à projets : Département et Région,
- Les crédits des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCIFP).

UN SUIVI DE LA CONTRACTUALISATION À TROIS ÉCHELLES

À l'échelle départementale, le préfet assure le suivi de la mise en œuvre des contrats de ruralité en s'appuyant d'une part,

- sur le comité départemental de suivi des mesures issues des comités interministériels aux ruralités (CIR) qu'il réunit 2 à 3 fois par an.

d'autre part,

- sur le comité de pilotage installé dans le cadre de cette contractualisation, qui rassemble l'ensemble des acteurs qui participent aux actions prévues dans le contrat.

À l'échelle régionale, le Secrétariat général pour les affaires régionales assure un suivi des contrats de ruralité. Le préfet de région adresse un bilan semestriel au ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, ainsi qu'au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

À l'échelle nationale, le CGET, qui appuie l'élaboration des contrats de ruralité, conduit l'évaluation de leurs impacts territoriaux.



► Un contrat de ruralité déjà signé en Saône-et-Loire le 31 janvier 2017 :

- Le contrat ruralité du Charolais-Brionnais,
- Le contrat de ruralité du Grand Autunois Morvan.

► D'autres contrats de ruralité en Saône-et-Loire sont en cours de discussion :

- Le contrat de ruralité du pays Chalonnais,
- Le contrat de ruralité du pays sud Bourgogne,
- Le contrat de ruralité de la CUCM.

CONTACTS

Service de la communication interministérielle (SCI)
Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 82 33
sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr
annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr
francis.treff@saone-et-loire.gouv.fr
www.saone-et-loire.gouv.fr

Crédit photos : Autunois Morvan

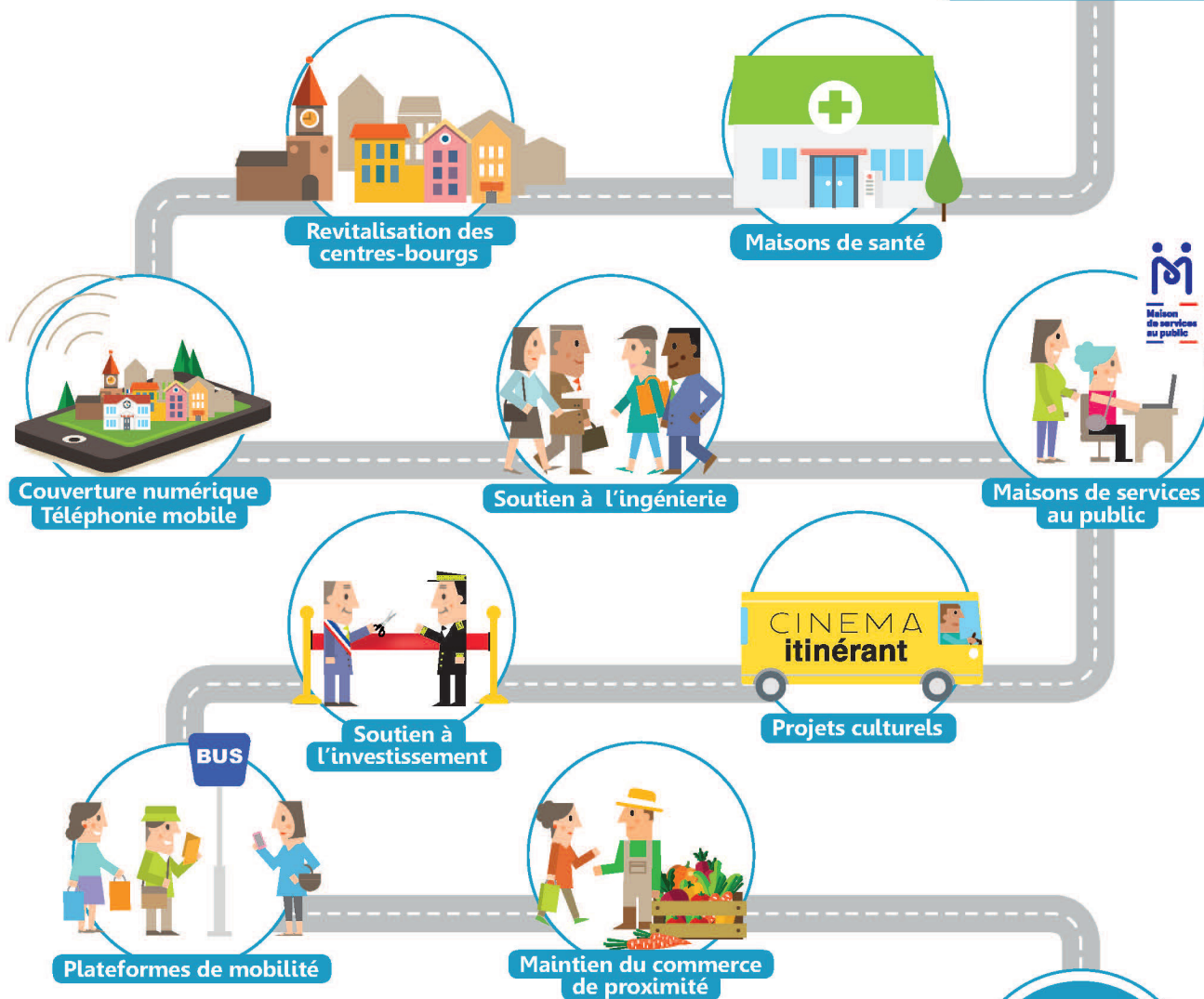
Suivez-nous sur Twitter @Prefet71

Rejoignez-nous sur notre page Facebook Préfet de Saône-et-Loire



UN CONTRAT, DES ACTIONS CONCRÈTES !

Les contrats de ruralité permettent
le développement des mesures des comités
interministériels aux ruralités.



Ministère de
l'Aménagement du territoire,
de la Ruralité et des
Collectivités territoriales

